



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Clarification des faits:
Maire de Lavaltrie, un salaire annuel de 71 377 \$

Lavaltrie, le 9 décembre 2023 – La Ville de Lavaltrie tient à clarifier certains éléments en lien avec l'article publié le 8 décembre 2023, par le Journal de Montréal, au sujet de l'ajustement du salaire du maire de Lavaltrie. À cet effet, **il est essentiel de mentionner que le salaire indiqué par le Journal de Montréal prend en compte la rémunération associée à la fonction de maire, en plus de celle associée à la fonction de préfet de la MRC de D'Autray. Il faut comprendre qu'il s'agit de deux fonctions différentes.**

En effet, en 2021, le salaire du maire de Lavaltrie était de 46 119 \$. En 2022, ce dernier a été ajusté à 71 377 \$, en fonction de la rémunération moyenne des maires d'une ville ayant une population, un budget et une richesse foncière uniformisée comparables.

« Être maire d'une ville comme celle de Lavaltrie est désormais un emploi à temps plein. La charge de travail a augmenté de façon significative ces dernières années. Un salaire annuel de 71 377 \$ pour assumer toutes les responsabilités qui incombent à la fonction de maire d'une ville de notre taille est, selon moi, tout à fait justifiable. »,
mentionne Christian Goulet, maire de Lavaltrie.

Le contexte

Inchangé depuis 2011, le salaire du maire de Lavaltrie et des huit conseillers municipaux a été augmenté en 2022. Pour ajuster les salaires, le conseil municipal de Lavaltrie s'était appuyé sur une étude comparative au sujet de la rémunération des élus municipaux, fournis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). D'ailleurs, **avant cette révision, les élus municipaux de Lavaltrie figuraient parmi les moins bien rémunérés du Québec, selon le palmarès des salaires de l'UMQ.**

« Le réajustement de la rémunération a été fait en fonction de la moyenne salariale des élus des villes comparables. Ainsi, la volonté du conseil municipal de Lavaltrie n'était pas d'être parmi les plus élevés, mais plutôt de se situer dans la moyenne. »,
explique Christian Goulet, maire de Lavaltrie.

Les ajustements

Voici les informations relatives à l'ajustement salarial du maire de la Ville de Lavaltrie pour les années 2021 et 2022, ainsi que les allocations de dépenses et le salaire de la fonction de préfet suppléant (2021) et de préfet (2022) de la MRC de D'Autray :

	2021	2022	Écart
Salaire du maire	46 119 \$	71 377 \$	54 %
Allocation de dépenses	16 191 \$	17 546 \$	8 %
Salaire MRC de D'Autray	14 201 \$ Préfet adjoint	47 884 \$ Préfet	Élection au poste de préfet novembre 2021
TOTAL	77 511 \$	136 807 \$	75 %

À titre comparatif, voici la moyenne des salaires des maires des villes comparables, excluant les allocations de dépenses et les autres fonctions (MRC) :

- En 2021, la moyenne est de 70 490 \$
- En 2022, la moyenne est de 76 511 \$

Les Villes comparables (population, budget, richesse foncière) sont : Saint-Charles-Borromée, Saint-Colomban, Rawdon, Deux-Montagnes, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Adèle, Bécancour, Sainte-Anne-des-Plaines, Rosemère et Prévost.

Notons que le salaire des élus municipaux représente de l'information publique. La Ville de Lavaltrie en fait d'ailleurs mention dans la section « [Conseil municipal](#) » de son site Web en incluant la rémunération de chaque élu ainsi que ses allocations de dépenses.

Source :
Service des communications
Ville de Lavaltrie
450 586-2921
communications@ville.lavaltrie.qc.ca